

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2021-2022

Extrait du procès-verbal de la réunion virtuelle du Comité de Parents
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
tenue le 26 mai 2022, à 19 heures 15

9. CONSULTATIONS

9.2. CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHAMPLAIN, CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES CARREFOURS ET CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE VERDUN – MODIFICATIONS AUX ACTES D'ÉTABLISSEMENT (retour : 8 juin 2022)

9.2.1. Résolution

(CP/22-05/04)

ATTENDU QUE par sa résolution #CA21/22-05-103 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 3 mai 2022, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès des conseils d'établissement du Centre d'éducation des adultes, du Centre de formation professionnelle des Carrefours et du Centre de formation professionnelle de Verdun et du Comité de parents ;

ATTENDU QUE les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique édictent que, pour les écoles et les centres, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que l'établissement dispense ;

ATTENDU QUE les articles 79 et 110.1 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement ;

ATTENDU QUE l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique édicte que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents ;

ATTENDU QUE le Centre d'éducation des adultes Champlain offre des cours de francisation dans le Centre de formation professionnelle des Carrefours et le Centre de formation professionnelle de Verdun depuis le mois d'août 2021 ;

ATTENDU QUE toutes les modifications aux locaux mis à la disposition des établissements doivent être le reflet des utilisations souhaitées et être inscrites dans les actes d'établissement des centres ;

ATTENDU QUE la modification de l'acte d'établissement est essentielle afin d'obtenir le financement rattaché à la scolarisation des élèves ;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale ;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification ;

ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 4 mai au 8 juin 2022 ;

ATTENDU QUE le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du document soumis et émettre leurs propres commentaires et recommandations ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Robitaille et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter les modifications aux actes d'établissement du Centre d'éducation des adultes Champlain, du Centre de formation professionnelle des Carrefours et du Centre de formation professionnelle de Verdun telles que soumises par le Service de l'organisation scolaire.

(Proposé par madame Anne-Marie Robitaille - Proposition adoptée à l'unanimité)

Copie conforme du procès-verbal du 26 mai 2022